

***QUELLES PLATES FORMES  
DE CONCERTATION ET DE PARTICIPATION  
POUR LES JEUNES DE L'ESPACE FRANCOPHONE ?***

**DOCUMENT/CONFESJES/2001/C28-05**

**CONFESJES, 26, rue Huart – BP 3314 Dakar Sénégal**

**Tél. : (221) 823.83.49**

**Fax : (221) 823.79.44**

**Mel : conféjes-sg@metissacana.sn**

Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports  
des Pays ayant le Français en partage.  
« CONFÉJES »

***DOCUMENT CADRE pour la CONSTITUTION de  
PLATES FORMES de PARTICIPATION / CONSEILS de la JEUNESSE***

***Dakar, janvier 2001.***

**CONFÉJES, 26, rue Huart – BP 3314 Dakar Sénégal**

**Tél. : (221) 823.83.49**

**Fax : (221) 823.79.44**

**Mel : conféjes-sg@metissacana.sn**

## NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Pour de nombreux observateurs avertis, l'année 1999 peut être considérée, à juste titre, en francophonie, comme une année déterminante en matière de promotion de la jeunesse. Mais en réalité, cette considération est due moins au fait que cette année a été symboliquement consacrée à la jeunesse francophone qu'elle représente la première fois où l'opportunité a été donnée à des jeunes de plusieurs pays membres de cette organisation d'exprimer, au nom de leurs pays, les attentes et les aspirations légitimes de la jeunesse lors d'un sommet de la francophonie.

Le VIIIème sommet francophone de Moncton a ainsi permis la formulation de plusieurs recommandations par rapport à l'ensemble des thèmes sur lesquels la jeunesse s'interroge et interpelle les instances nationales et supranationales.

Ces recommandations sont aujourd'hui considérées comme de véritables leitmotiv devant guider l'action des différentes institutions de la francophonie dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes en faveur des jeunes.

S'agissant particulièrement du thème « vie politique, démocratie et droits de la personne », ***les jeunes ont unanimement établi un constat : ils sont d'une manière générale peu ou pas consultés.***

Ce constat a donné lieu à la formulation d'une recommandation en faveur de la reconnaissance et la mise en place de plates-formes nationales / conseils de la jeunesse dans chaque état francophone.

La Conféjes, en sa qualité d'institution de la francophonie spécialisée en matière de jeunesse et de sports, a dès lors reçu des chefs d'états et de gouvernements des pays membres, mandat de promouvoir, au-delà de ses missions traditionnelles en direction de la jeunesse, la mise en place des dites plates-formes, à travers une étude sur les stratégies d'instauration et de promotion des structures de participation de la jeunesse, dans une perspective d'amélioration du processus démocratique de la plupart des pays membres.

Le présent document constitue donc l'étape ultime d'une démarche qui a débuté par la détermination des termes de référence de l'étude, lesquels ont servi de trame pour la collecte des informations, leur analyse et leur interprétation. Il n'a pas la prétention, loin s'en faut, de dicter un modèle unique qui serait une panacée universelle en matière de promotion de la participation citoyenne véritable et durable de la jeunesse à travers l'ensemble des pays membres. Il pourrait, par contre, être considéré à la fois comme un guide méthodologique, un recueil d'informations utiles. Pour tout dire, il se veut un outil pratique permettant la mise en place de structures efficaces, et surtout adaptées, de participation des jeunes, malgré les diversités parfois extrêmes des contextes. Toutefois, elles restent toutes, sous l'éclairage des valeurs d'humanisme, de démocratie et de liberté chères à la francophonie.

Ces suggestions devront permettre dès à présent aux jeunes, aux Etats et Gouvernements membres de notre institution d'engager ensemble le long processus de mise en place des plates-formes de concertation des jeunes.

A cet effet, le Secrétariat Général se tient à leur disposition pour la mise en œuvre d'une des recommandations fortes du VIIIème Sommet de la francophonie.

**Le Secrétaire Général**

**Victor KOUASSI**

## **INTRODUCTION :**

L'espace francophone se signale aujourd'hui par une tendance de plus en plus forte de la jeunesse à s'organiser, profitant ainsi des conditions favorables que le vent de démocratisation offre à l'éclosion de la vie associative. Cette nouvelle donne offre des situations propices à la mobilisation et la participation de la jeunesse aux processus démocratiques. Elle participe également des conditions favorables à la mise en place de politiques de jeunesse efficaces, capables d'inscrire l'action des franges juvéniles de la population dans les dynamiques nécessaires à la construction d'une société nouvelle, libératrice des énergies créatrices et des capacités d'innovation des jeunes.

La prise en compte du point de vue des jeunes et leur mobilisation dans toutes les dimensions de la conduite des affaires publiques ont fait l'objet, depuis plusieurs décennies, de réflexions au niveau mondial<sup>1</sup>, comme dans la plupart des pays francophones, mais tardent à être bien organisées malgré les nombreuses propositions faites dans ce sens, et par les jeunes eux-mêmes.

Les rencontres régionales et internationales organisées au profit des jeunes, avec l'appui des gouvernements ont débouché sur une large adhésion à l'idée que la mise en place de Plateformes de concertation de la jeunesse / Conseils de jeunesse participe des stratégies de construction d'une société démocratique où le jeune n'est plus seulement objet de convoitise, mais acteur de développement reconnu et valorisé.

En effet, là où ils existent et fonctionnent normalement, ces Conseils, bien que rencontrant certaines difficultés ou confrontés à certaines limites, contribuent à renforcer quantitativement et qualitativement la participation des jeunes à la solution des problèmes actuels de société.

Ils jouent le rôle important de cadre de construction politique des questions de jeunesse, d'espace de concertation, d'éducation à la citoyenneté et favorisent la contribution des jeunes aux actions de développement.

C'est pourquoi, les autorités de la Francophonie ont décidé de soutenir les actions visant à rendre effectifs les conseils de jeunesse dans le maximum de pays membres.

A cet effet, en plus des efforts souhaités dans chaque pays, la CONFESJES a été chargée par le dernier Sommet de la Francophonie de Moncton, de septembre 1999, d'appuyer les initiatives allant dans ce sens.

---

<sup>1</sup> Moussé Dior DIOP, Etude sur le Conseil national de la Jeunesse du Sénégal, décembre 2000.

Dans cette optique, le Sommet a retenu une importante recommandation demandant « la légalisation du droit d'association qui reconnaît la liberté de rassemblement, de réunion, de parole, de pensée et la reconnaissance et la mise en place dans chaque Etat francophone de plates-formes nationales de concertation de la jeunesse ».

Toutefois, une telle entreprise exige une totale maîtrise de l'environnement socio-politique et des conditions de mise en place des Conseils de jeunesse dans les pays membres.

Et qui plus est, comme il est aisé de le constater, les pays de l'espace francophone sont également et surtout riches de leur diversité pour ne pas dire de leurs différences au plan culturel, politique et juridique, même si, la plupart d'entre eux présentent beaucoup de similitudes.

Autrement dit, toute démarche visant à renforcer les Conseils de jeunesse existants ou à en mettre place de nouveaux conseils, devra tenir compte des particularismes juridiques, politiques, sociologiques et culturels et devra surtout s'entourer des garanties que seule une réflexion approfondie sur la question assure.

C'est dans cette perspective que le présent document est réalisé en s'appuyant sur les expériences de treize pays disposant de Plateformes de participation/Conseils de jeunesse ou ayant entamé le processus de leur mise en place.

La méthodologie utilisée repose sur une définition des termes pour donner une même lecture des concepts utilisés.

Elle est également basée sur l'approche systémique pour mettre l'accent sur l'importance de l'environnement externe des Conseils de jeunesse notamment les relations avec les pouvoirs politiques.

La définition de critères de synthèse des différentes expériences des pays étudiés permet d'agréger les données au niveau de l'analyse stratégique et d'élaborer des propositions de démarches méthodologiques de mise en place de Conseils de jeunesse.

Le choix des pays étudiés n'a pas été fait à partir de techniques d'échantillonnage. Seuls les pays dont les contributions sont disponibles ou sur qui nous avons suffisamment d'information ont été étudiés. Les documents de travail utilisés sont les contributions des pays membres de la CONFÉJES et une étude diagnostique sur l'expérience sénégalaise<sup>2</sup>.

L'étude comporte des limites liées à la nature des documents reçus dans lesquels les données quantitatives et qualitatives sont pauvres : presque tous les documents utilisés sont élaborés par les ministères chargés des questions de jeunesse et doivent être pris comme une vision institutionnelle et gouvernementale des situations décrites.

La difficulté de disposer du point de vue des jeunes a également réduit les prétentions de l'étude.

---

<sup>2</sup>« op.cit. ».

Le document comporte trois parties.

La première porte sur l'état des lieux et vise à mettre en évidence les différents modèles de conseils, les contraintes et leurs limites.

La deuxième partie tente une harmonisation sur l'acceptation à donner au concept même de conseil en répondant à la question suivante : de quoi parle-t-on quand on parle de Conseil de jeunesse ?

La troisième partie de l'étude s'intéresse à des analyses stratégiques et des indications méthodologiques sur la mise en place de Conseils de jeunes. Cette partie est élaborée sous la forme d'une proposition en direction des commanditaires de l'étude.

## **Chapitre I**

### **ETAT DES LIEUX SUR 13 PAYS : MISE EN EVIDENCE DE L'EXISTENCE DE DIFFERENTS MODELES, ETAPES, DIFFICULTES :**

Ce chapitre présente une synthèse sommairement commentée des expériences visitées de treize pays. Il constitue un premier niveau de réflexion sur les plateformes / conseils de jeunesse.

#### **1.1. LES CRITERES DE SYNTHESE**

Les critères suivants ont été retenus pour opérer une synthèse des contributions des treize pays concernés.

- 1) Nature du besoin, origine et gestion de l'initiative : cette variable est importante en ce sens qu'elle peut permettre de voir si le besoin est réel et exprimé par les jeunes ou s'il s'agit d'une initiative de l'Etat visant à mettre en place des stratégies de contrôle social comme on a pu le constater ici ou là par le passé.
- 2) Régime juridique de la plate forme, la structuration : cette variable permet de préciser davantage la première en donnant un éclairage sur la forme organisationnelle de la plate forme.
- 3) Relations avec les autorités politiques ( pouvoir politique et partis politiques) : le contrôle politique des plates formes est très souvent source de dysfonctionnement et de léthargie et dans une certaine mesure une contrainte au développement de la culture démocratique en milieu jeune.
- 4) Les objectifs, programmes, impact : cette rubrique permet d'avoir une idée plus claire sur la plate forme elle-même et partant de juger de ses capacités à jouer un véritable rôle de promotion de la jeunesse et du développement.
- 5) Cette rubrique essaie de pointer la question centrale d'actualité pour donner un aperçu sur le travail restant à réaliser afin de mettre définitivement en place un conseil de jeunesse répondant efficacement aux besoins exprimés.

Ce travail de synthèse a pu prendre en compte les pays suivants : la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Centrafrique, le Mali, la Tunisie, le Burundi, le Cameroun, le Tchad, le Sénégal, la Belgique, la France, le Québec et la Guinée.

Il pourra être utilement complété ultérieurement dès que les informations seront disponibles.

Le tableau n° 1 présente une synthèse des expériences de mise en place de plateformes de cette concertation de la jeunesse / conseil de jeunesse dans treize pays.



## 1.2. PRESENTATION DE LA SYNTHESE

Le tableau n° 1 ci-après présente une synthèse des expériences des différents pays étudiés.

**Tableau 1 : synthèse des expériences de mise en place de plateformes de concertation des jeunes.**

Pays	Variables de synthèse				
	Besoin / Initiative	Régimes juridiques / Structuration / Age	Relations avec le politique	Objectifs / Programmes / Impact sur l'organisation et la promotion des jeunes	Questions centrales
<b>Cote d'Ivoire</b>	La libéralisation de la vie associative semble être une position de l'Etat à travers la Direction de la jeunesse pour éviter la désertion de la jeunesse. L'Etat a soutenu et favorisé création de plusieurs organisations jouant chacun, de son côté, le rôle de plate forme.	Les plates formes bénéficient d'un régime juridique qui devrait leur assurer un fonctionnement autonome.	Les organisations de jeunesse sont sous la dépendance soit du pouvoir, soit des partis politiques d'opposition.	Les programmes ont un faible impact et concernent surtout la participation au développement national.	Mettre en place un conseil représentatif.
<b>Bénin</b>	Charte de la jeunesse loi n°91-007 du 25 février 1991, trois organes. Seul le Conseil consultatif de la jeunesse mis en place en 1992 existe en fait.	Association autonome de droit privé. Toutes les associations ne sont pas membres	Autonomie garantie par l'alinéa premier de la loi du 25 février 1991.	Impact sur l'organisation et la promotion de la jeunesse faible pour le moment.	Renforcement de la représentativité par rapport à l'étendue de la vie associative.
<b>Centrafrique</b>	- Plusieurs organisations jouant chacune le rôle de plate forme. - Initiative des jeunes organisés en associations.	Association de droit privé, liberté garantie par la Constitution. Reconnaissance d'utilité publique.	Absence des jeunes politiques, autonomie par rapport au pouvoir, relation de collaboration réciproque.	Impact important sur la recherche de solutions aux problèmes des jeunes et sur la démocratie et la culture de la paix.	Proposition du regroupement des différentes plates-formes en réseau national.

<p><b>Mali</b></p>	<p>Matérialisation des recommandations de Moncton. Les jeunes maliens ont adhéré à l'idée de création de plate forme nationale de concertation de la jeunesse.</p>	<p>Association d'associations membre de la société civile, autonome des pouvoirs politiques et religieux dont les représentants sont exclus. Problèmes d'actualisation des textes sur la vie associative. Structure pyramidale épousant l'organisation administrative territoriale et locale. Les autorités maliennes estiment que la forme la meilleure possible est celle qui garantit suffisamment de latitude de réflexion, de décision et d'action pour développer la créativité chez les jeunes tout en maintenant de bons rapports avec la tutelle politique pour recevoir l'aide indispensable de l'Etat. Age 18-35 ans.</p>	<p>La démocratisation progressive du pays favorise une autonomie des associations et des relations de partenariat et non de contrôle politique par le pouvoir. Relation de partenariat avec les pouvoirs publics, organisme consultatif.</p>	<p>C'est une réponse au besoin d'organisation de la jeunesse qui veut contribuer au développement national. Renforce la circulation de l'information entre les jeunes et contribue à sa mobilisation. Contribue au renforcement de la démocratie en en constituant une sorte de garantie.</p>	<p>Maintenir de "bons rapports" avec l'autorité de tutelle. Rendre plus large la représentation.</p>
--------------------	--	--	--	---	--

<p><b>Tchad</b></p>	<p>La concertation nationale du 24 au 27 novembre 1998 organisée par le Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports, a demandé la mise en place d'un Conseil National Jeunesse.</p>	<p>Liberté d'association. FOJET plus des organisations nationales (la notion de plate forme nationale accepte l'existence de plusieurs organisations à la fois).</p>	<p>Les relations avec les autorités politiques semblent assez bonnes, ne sont pas conflictuelles.</p>	<p>Habitations jeunes, santé éducation, emploi, formation technique et professionnelle, insertion économique, éducation citoyenne, participation au développement</p>	<p>Pérennisation et renforcement du Conseil.</p>
---------------------	--	--	---	---	--

<p><b>Sénégal</b></p>	<p>Des comités régionaux de développement ont permis de recouper et de clarifier le besoin exprimé par les jeunes de se retrouver dans une organisation nationale pour des échanges et une coordination des leurs activités, points de vue et revendications. L'initiative de mettre en place la plate forme a été conjointement menée par l'Etat et les jeunes.</p>	<p>Association de droit privé, sensée être autonome des pouvoirs publics et en dehors des contingences politiques. Le nouveau pouvoir veut intégrer les jeunes politiques, ce qui a conduit à des dysfonctionnements comme par le passé. Les membres du conseil sont âgés de 18 à 35 ans. Structuration sous forme pyramidale du niveau national à la base au niveau des collectivités locales (communes, communauté rurale avec niveau départemental et régional).</p>	<p>Le Conseil de la jeunesse a entretenu très bonnes relations régulières avec les autorités politiques jusqu'à l'alternance intervenue le 19 mars 2000. Le conseil avait le statut de corps constitué de l'Etat, était membre du conseil Economique et Social et de tous les espaces publics de concertation sur les questions de développement. Mais aujourd'hui, les relations avec les pouvoirs publics sont assez difficiles. Dépendance totale de la subvention de l'Etat.</p>	<p>Objectifs de coordination des membres, formation civique, professionnelle, participation au développement. Impact sur l'organisation des associations et leur contribution au développement encore faible.</p>	<p>L'entrée des jeunes politiques.</p>
<p><b>Tunisie</b></p>	<p>Espaces ponctuels convoqués par les pouvoirs publics. L'environnement politique rend difficile l'expression du besoin.</p>	<p>- Pas sous la forme d'organisation. - il s'agit d'une expérience purement publique sous la forme de tribunes pour les jeunes.</p>	<p>Simple collecte des points de vue des jeunes, recueil de données.</p>	<p>La Tunisie vit une expérience qui ne prend pas en compte la pluralité des organisations de jeunesse.</p>	<p>Créer un conseil de jeunesse représentatif.</p>

<b>Burundi</b>	Le besoin est exprimé par les jeunes de créer une plate forme sous une forme associative. Un besoin de coordination des jeunes et de leurs activités. Les jeunes ont latitude de mettre eux-même en place la plate forme.	La forme juridique de l'organisme de jeunesse semble s'orienter vers une association de jeunesse autonome. Il est prévu un organisme public ou mixte regroupant les jeunes et les pouvoirs publics. Association apolitique	Volonté d'éviter des sollicitations politiciennes des jeunes. Présence d'un représentant de l'Etat aux assemblées avec voix consultative.	Impact sur l'organisation et la promotion de la jeunesse, sur la culture de la paix et la promotion de l'unité nationale, sur la culture de la démocratie attendue.	Réussir la mise en place de la plate forme. L'expérience est à l'état de projet.
<b>Cameroun</b>	Une grande variété d'associations existe au Cameroun dont l'éclosion est favorisée par la libération de la vie associative. Des organisations de jeunesse sont regroupées au sein de la Coordination Nationale des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CONAJEP).	Une loi garantie la liberté d'association avec la tutelle de l'Etat à travers le Ministère de l'Intérieur et de l'Administration du Territoire. Il n'existe pas une structure nationale de jeunesse pouvant servir de plate forme de concertation de la jeunesse.	Les structures associatives sont d'emblée apolitique pour les distinguer des partis politiques.	Les organisations de jeunesse travaillent dans la promotion des activités socio-culturelles et économiques. Elles Contribuent au développement des liens de solidarité et des traditions et coutumes locales.	Arriver à créer un Conseil national de la jeunesse.

<p><b>Belgique</b></p>	<p>Le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) est créé par l'arrêté royal du 28 août 1977 avec pour missions d'émettre des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse à tous les niveaux de décision politique. Le conseil est fonctionnel depuis plusieurs années sous la direction des jeunes.</p>	<p>Le conseil bénéficie d'une existence propre à côté des pouvoirs publics. Le conseil est composé de jeunes élus et mandatés par les organisations de jeunesse politiques et d'éducation populaire. Le conseil est représenté au niveau international par le Comité pour les Relations Internationales de jeunesse.</p>	<p>Le conseil assure la liaison entre les instances représentatives des jeunes au plan communautaire et les pouvoirs publics. L'Etat contribue au fonctionnement du conseil.</p>	<p>Le conseil rassemble 76 organisations de jeunesse et 11 groupements reconnus. Il anime, forme, informe et offre des services à plus de 400 000 jeunes. Le conseil offre des services touchant les échanges de jeunes, le volontariat international, l'expertise conseil sur les questions d'emploi, d'éducation et joue en même temps le rôle de groupe de pression.</p>	<p>Dichotomie entre jeunesse francophones et flamandes.</p>
------------------------	---	--	--	---	---

<b>France</b>	Le Conseil de la jeunesse (appellation officielle actuelle) est né de l'attente fortement exprimée par les jeunes lors des rencontres de la jeunesse en 1997 et d'une volonté du ministère de la jeunesse et des sports d'associer les jeunes à la définition des politiques publiques qui les concernent dans leur vie quotidienne.	Arrêté de création du conseil permanent de la jeunesse en date du 7 janvier 1998. Vers une loi en 2001 instituant les conseils nationaux et départementaux. Le conseil comprend des représentants politiques, syndicaux et associatifs, des représentants des conseils départementaux. Les conseillers ont entre 16 et 28 ans.	La ministre de la jeunesse et des sports préside les conseils et est présente à toutes les réunions nationales. Le conseil rencontre une fois par an le gouvernement pour une journée de travail avec les ministres. L'ensemble du dispositif regroupe environ 3000 jeunes sans compter l'échelon local qui échappe à la tutelle.	Le conseil travaille en commissions : discrimination, emploi, Europe, médias, ruralité, santé. Il suit la réalisation plus ou moins rapide par le gouvernement de près de 70 mesures concernant la vie quotidienne des jeunes.	Le conseil est récent. Il faut arriver à stabiliser un modèle de conseil dont les missions sont explicites.
<b>Canada-Québec</b>	Besoin pris en charge à travers la création d'un Conseil Permanent de la Jeunesse (CPJ).	Le CPJ regroupe 15 jeunes membres issus des différentes régions du Québec cooptés par le gouvernement. Ils ont un mandat de trois ans. L'âge des jeunes est de 18 à 30 ans.	Le CPJ relève du Ministère d'Etat à l'Education et à la jeunesse. Le CPJ participe aux commissions parlementaires pour des questions touchant les jeunes. Développement d'un partenariat avec l'Etat.	Amélioration des conditions de vie des jeunes et de leur participation à la société québécoise. Lobbying pour une politique rendant plus cohérente les actions en faveur des jeunes et davantage de responsabilité et de support de l'Etat.	Elargir la représentativité du CPJ en prenant en repérage l'étendue de la vie associative.

<b>Guinée</b>	Existence d'une coordination des associations de jeunesse de Guinée créée sur une initiative commune des autorités du ministère de la jeunesse et des jeunes. La coordination a fait l'objet d'une relance récemment.	Association de droit privé sous tutelle du ministère chargé de la jeunesse, regroupe les représentants des organisations des différentes localités. Structuration pyramidale du niveau national jusque dans les collectivités de base. L'âge des jeunes membres se situe entre 18 et 35 ans.	Bénéficie du soutien des autorités politiques qui ont appuyé la relance intervenue en 2000.	Joue un rôle de coordination. Exclusion des jeunes politiques.	Réussir la relance de la CAJEG.
---------------	---	--	---	--	---------------------------------

### **1.3. COMMENTAIRES :**

#### *1° Sur l'expérience des plateformes :*

Les plateformes étudiées se signalent toutes par leur jeunesse. La plupart, surtout celles africaines, sont très récentes et traversent une période d'équilibre précaire. Leur existence dépend dans une large mesure, du bon vouloir des décideurs politiques.

#### *2° Sur la forme des plateformes :*

Trois formes principales se dégagent des expériences et propositions présentées dans les contributions des pays :

- La première est associative par le regroupement d'associations de jeunes apolitiques qui s'organisent d'elles-mêmes ou avec l'appui des pouvoirs publics. Une telle formule est plus proche des recommandations de Moncton et aux aspirations des jeunes qui demandent que soit reconnue et respectée la liberté d'association. Dans plusieurs expériences, la forme pyramidale a été utilisée avec à la base les organisations de jeunesse. L'organisation administrative et territoriale du pays inspire également la structuration des plateformes.



- La deuxième forme est une organisation mixte regroupant les jeunes du mouvement associatif et des représentants de l'Etat notamment des responsables des ministères chargés de la jeunesse. Elle peut être le résultat d'une stratégie non explicite de canalisation des points de vue et des positions des jeunes et rendre difficile l'expression des idées novatrices des jeunes. La présence des cadres techniques des ministères peut cependant constituer, pour les jeunes, une source d'expertise utile à la compréhension des questions à traiter et la formulation de points de vue utiles.
- Une troisième se présente sous la forme d'une tribune mise en place par les pouvoirs publics et expérimentée par certains pays. Dans ce dernier cas de figure, les objectifs visent, pour l'essentiel, à collecter des points de vue des jeunes sur des questions bien précises.

*3° Sur l'étendue du domaine d'action :*

Une distinction nette peut être opérée entre les expériences européennes et africaines. Les expériences européennes se limitent à contribuer à construire politiquement les questions de jeunesse à travers des discussions visant à développer des points de vue et à les faire adopter par les autorités politiques.

Les expériences africaines ajoutent à ce champ d'action la mise en œuvre de programmes par les jeunes en matière de santé, d'éducation, d'environnement, d'emploi, etc.

## Chapitre II.

### **DE QUOI PARLE-T-ON QUAND ON PARLE DE CONSEIL DES JEUNES ?**

Dès 1996, les Nations Unies<sup>3</sup> et l'OUA ont insisté sur la nécessité de mettre en place des conseils de jeunes : « tous les gouvernements doivent avoir un ministère chargé de la jeunesse, toutefois des conseils de jeunes doivent être créés pour coordonner et gérer des activités des jeunes »<sup>4</sup>. Plus récemment, la première conférence mondiale des ministres de la jeunesse, réunie à Lisbonne du 8-12 août 1998, s'est prononcée pour « défendre et renforcer les politiques qui permettent des formes indépendantes et démocratiques de vie associative, et éliminer les obstacles identifiés à la participation des jeunes et à la liberté d'association sur le lieu de travail »<sup>5</sup>.

A Moncton<sup>6</sup>, en septembre 1999, les jeunes participants recommandaient « la reconnaissance et la mise en place des plateformes nationales / conseils de la jeunesse dans chaque Etat francophone ».

Conseils de la jeunesse, conseil des jeunes, conseil permanent, conseil consultatif, etc., si l'appellation de « conseil » semble progressivement s'imposer, elle recouvre des réalités diverses et variées. Nous pensons toutefois que cette dénomination, pour aussi imprécise qu'elle soit, est préférable à l'expression « plate forme de concertation ». En effet, elle présente l'avantage de fédérer des expériences plus ou moins avancées sur le chemin de la démocratie participative, mais qui affiche leur volonté commune d'y contribuer.

Car, quel que soit le modèle mis en œuvre, il a de commun avec les autres de reposer sur des grands principes qui renvoient à une certaine représentation de l'Homme, de la Société, de la place de l'Homme dans la société.

---

<sup>3</sup> Nations Unies. Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Assemblée générale, 13 mars 1996. Ref. A/res/50/81.

<sup>4</sup> Rapport du rapporteur. Conférence Panafricaine sur la jeunesse et le développement. 18-22 mars 1996, à Addis Abéba, Ethiopie.

<sup>5</sup> Bulletin d'information Jeunesse (Youth Unit / United Nations), vol. 1 et 2 / 1998, n° 95 et 96.

<sup>6</sup> Recommandations finales des jeunes présents au VIIIème sommet de la Francophonie, Moncton, Nouveau Brunswick, Canada.

## **2.1. LES GRANDS PRINCIPES QUI FONDENT LE CONCEPT DE CONSEIL DE JEUNES**

Le concept de conseil, tel que nous l'utilisons ici, s'alimente d'une conception de l'humanité qui postule que tous les êtres humains sont égaux en droits, quels que soit leur sexe, leur âge, la couleur de leur peau, leur culture, leur histoire, la place qu'ils occupent dans la société. Il repose sur une volonté délibérée de faire que chaque être humain soit le plus libre possible dans la société la plus démocratique possible, dans le respect de chacun et de la collectivité.

C'est cette aspiration démocratique qui justifie la mise en place de structures de participation citoyenne qui permette à tous les jeunes de contribuer au quotidien à la gestion de la « chose publique » (res publica). Quel que soit le modèle de conseil mis en place (voir infra), il place en point de mire de chacun des participants « la figure impossible du citoyen », comme un absolu vers lequel il faut tendre en toute responsabilité.

Les conseils se réfèrent aussi à une certaine conception de l'éducation populaire, définie comme un processus éducatif mais aussi comme un processus d'accès au politique, comme « le travail de la culture<sup>7</sup> dans la transformation sociale ». L'éducation populaire est alors un travail collectif des représentations que chacun se fait de la société, un travail culturel à visée de transformation sociale. L'éducation populaire (et donc les conseils) doit permettre à chacun de partir de son expérience sociale personnelle pour participer à la construction d'un savoir collectif utile à la société. C'est un vrai processus d'approfondissement de la démocratie politique, culturelle, économique, associant tous les acteurs de la société civile qui le désirent.

## **2.2. LE CONCEPT DE CONSEIL : UN CONCEPT DYNAMIQUE**

Comme nous l'avons laissé entendre ci-dessus, le concept de conseil, tel qu'utilisé dans les plates formes de participation des jeunes, est un concept dynamique qui permet de considérer des étapes dans la construction d'un projet d'amélioration de la démocratie. Suivant l'état d'avancement de tel ou tel pays dans la construction de structures démocratiques, il est possible d'imaginer des modèles plus ou moins élaborés de conseils et de les inscrire potentiellement dans un processus évolutif les conduisant pas à pas, au fil des ans et des modifications du fonctionnement, vers une formule utopique de participation citoyenne des jeunes qui pourrait aller jusqu'à la disparition du conseil devenu inutile dans la gestion des affaires publiques.

---

<sup>7</sup> Par culture, nous entendons l'ensemble des analyses de la société qu'une personne ou qu'un groupe produit à partir de son expérience du social.

Mais la démocratie, si elle est une modalité de fonctionnement de la société souhaitable pour l'humanité, n'en demeure pas moins tout à fait antinaturelle. Elle nécessite des efforts quotidiens pour s'imposer. C'est aussi en ce sens que le concept de conseil peut être vu comme un concept dynamique, en perpétuelle évolution.

Si la définition qui se dégage de cette vision du conseil n'est pas nécessairement floue, elle n'en demeure pas moins très générale. Ce niveau de généralité nous apparaît comme un atout stratégique dans la perspective ambitieuse de voir les jeunes contribuer à insuffler plus de démocratie dans nos pays. Il permet de prendre en compte des modèles assez différents les uns des autres, pour peu qu'ils affirment explicitement leur attachement aux grands principes énoncés ci-dessus.

### **2.3. LES DIFFÉRENTS MODÈLES DE CONSEILS**

Au-delà des différences de dénomination, dont l'analyse sociolinguistique pourrait nous donner des clés de compréhension des modèles auxquels elles se réfèrent, la simple lecture du tableau n° 1 présentant une synthèse sur les expériences de 13 pays nous permet de constater la variété des plates formes existantes et des projets en cours de réalisation. Entre le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal, le Conseil Consultatif de la Jeunesse du Bénin, le Conseil de la Jeunesse français et le Conseil Permanent du Québec, il y a plus que des distinctions terminologiques, plus que des nuances de fonctionnement.

Mais, même si ces différents modèles de conseils se distinguent éventuellement par de nombreux aspects qui pourraient être analysés, nous avons choisi, dans ce document, de mettre l'accent sur les quatre dimensions suivantes :

- les modes de participation des jeunes aux conseils ;
- les missions explicitement dévolues aux conseils ;
- les niveaux organisationnels, les types d'activités pratiquées par les conseillers.

La mise en relation de ces dimensions nous permet de dresser une « cartographie » des conseils ou même de procéder, dans une optique d'évaluation formative, à un primo-diagnostic, voire de tester des hypothèses de développement applicable à tel ou tel contexte national.

Ces trois entrées devraient nous permettre, par ailleurs, de préciser quelques limites des conseils et d'introduire la difficile question (mais toutefois centrale) de l'articulation des conseils aux instances élues.

### **2.4. LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES JEUNES**

Nous nous intéressons ici aux manières dont les jeunes sont invités à prendre part aux travaux des conseils. Classiquement, il existe deux grandes possibilités : soit les jeunes sont élus par leurs pairs, soit-ils sont cooptés. Mais la réalité est plus

complexe. Il nous faut distinguer là le fait d'être présent au conseil à titre individuel ou en qualité de représentant d'une organisation ou d'un autre conseil. Le mandat du délégué représentant son organisation d'origine ne pèse pas du même poids que la voix, aussi forte soit-elle, du jeune qui siège intuitu personae.

Certains conseils ont élaboré des systèmes mixtes, par collèges, permettant à la fois d'avoir des représentants d'organisations (plus ou moins importantes) et des individus repérés pour leur action de terrain (leaders « informels ») ou leur expertise dans tel ou tel domaine.

D'autres conseils, c'est le cas du conseil français, recrutent dans les associations des jeunes qui, une fois au conseil, ne représentent pas leur organisation d'origine de manière formelle, mais participent au travail du conseil en s'appuyant sur leur expérience personnelle, celle-ci s'étant enrichie de leur action militante.

Faisons une place particulière à la participation de jeunes issus d'autres conseils ; ainsi il n'est pas rare d'avoir dans un conseil départemental, régional ou provincial, des jeunes mandatés par un conseil local ou bien, sur le même principe d'avoir des jeunes mandatés par un conseil départemental, régional ou provincial, présent au conseil national. Ce processus de participation est intéressant en ce qu'il repose sur la construction d'une identité culturelle du niveau de conseil qui envoie un représentant, il est toutefois à remarquer qu'il réintroduit une forme de démocratie délégataire dans un processus de démocratie participative.

## **2.5. LES VISEES, LES BUTS, LES MISSIONS**

Les missions explicites des conseils peuvent, elles aussi, être très variées. L'étude des différents conseils qui existent, comme l'analyse de modèles théoriques, nous font apparaître au moins huit grands types de missions possibles :

- l'animation socioculturelle et/ou socio-éducative des participants au conseil ;
- l'éducation à la citoyenneté, comme processus collectif,
- la gestion de projets de jeunes ;
- la gestion de programmes gouvernementaux ;
- la coordination des activités des jeunes ou des organisations de jeunesse ;
- la consultation des jeunes, considérés comme catégorie sociologique ;
- la construction politique des questions de jeunesse ;
- la prise de position collective, technique et/ou politique.

Ces visées peuvent se combiner dans un même conseil, et quand une prend la priorité de manière claire et délibérée, cela ne veut pas dire que les autres disparaissent. Ainsi, et pour illustrer, ce n'est pas parce que l'objectif de coordination des organisations de jeunesse est mis en avant que la dimension d'éducation à la citoyenneté n'existe plus.

S'ajoute probablement assez souvent à ces missions explicites des visées implicites, cachées, de contrôle social (anticipation des mouvements sociaux, etc.), voire il pourrait exister des tentations condamnables de manipulation de tout ou partie de la jeunesse. Sur ce dernier point, les jeunes s'avèrent extrêmement sensibles à ce sujet et restent vigilants, au point parfois d'inhiber le processus tant qu'ils n'ont pas obtenu toutes les garanties qu'ils recherchent quant à leur liberté d'opinion et d'expression.

Il existe un lien entre les missions des conseils et leur composition. Ainsi il est clair qu'un conseil à vocation d'animation socioculturelle (type « conseil municipal d'enfants » dans certains cas) ne motivera pas la participation d'organisation politique de jeunes, par contre ces dernières trouveront plus facilement leur place dans un conseil à vocation plus explicitement politique (là encore, il faut entendre le terme au sens large, à l'exclusion de toute connotation partisane).

## **2.6. LES ACTIVITES DES CONSEILS**

Les activités des conseils peuvent être variées, en fonction des visées prioritaires qui ont été définies. En général elles sont toutefois orientées vers les questions de société qui touchent les jeunes au quotidien et ont un lien plus ou moins évident avec les politiques publiques en matière de jeunesse.

On peut y distinguer des activités :

- d'information des jeunes ;
- de formation des conseillers ;
- de gestion de projets en direction des jeunes, voire de programme ministériel ;
- d'information et de proposition aux politiques ;
- de participation à des commissions ad hoc ministérielles ou parapubliques.

Les domaines qui sont balayés touchent à tous les aspects de la vie des jeunes, avec des priorités pragmatiquement établies soit en fonction des dispositifs publics existants (par exemple : emploi des jeunes, ...), soit de problèmes d'actualité restant à résoudre (par exemple : lutte contre les toxicomanies, etc.). Sans avoir la prétention d'être exhaustif, voici les principaux domaines d'activité repérés : santé (dont lutte contre les dépendances et les toxicomanies, prévention du sida et des MST, etc.), emploi des jeunes (lutte contre le chômage, ...), formation professionnelle, autonomie des jeunes (dont autonomie

financière), transport, accès au logement, égalité/parité hommes-femmes, lutte contre les discriminations (raciales, sexuelles, sociales), loisirs et culture, éducation et éducation non formelle, handicaps et inadaptations, éducation à la paix, droits de l'Homme, sports et éducation physique, citoyenneté/vie démocratique, développement, environnement...

Certaines activités peuvent être initiées par le conseil et renvoyées aux organisations de jeunesse qui oeuvrent habituellement dans ce secteur.

## **2.7. LES NIVEAUX ORGANISATIONNELS**

Dans ce domaine comme dans les autres, les pratiques ne sont pas unifiées (ce n'est d'ailleurs pas souhaitable). La question redondante que se posent les conseils est celle de la correspondance entre leur organisation et l'organisation administrative et/ou politique du pays dans lesquels ils se trouvent.

Si le niveau national s'impose, la nécessité d'une correspondance avec les instances ministérielles et les structures du gouvernement allant de soi, le problème de la territorialisation des conseils est une question complexe. En effet, vient très vite peser sur la balance le poids que représente un dispositif pyramidal institué et devant fonctionner techniquement et politiquement de manière satisfaisante. Le corollaire d'une couverture maximale du territoire c'est la nécessité de la mise en place d'une machinerie lourde et complexe, nécessitant des permanents, des locaux, des moyens de communication et de reprographie, bref, d'une organisation vouée potentiellement à la bureaucratie et plus généralement à l'entropie. La solution qui apparaît parfois, même si elle est insatisfaisante théoriquement et politiquement, c'est de « sauter » des niveaux : instituer un niveau communal, un niveau départemental, faire l'économie du niveau régional, et reprendre au niveau national. Cette solution suppose de trouver un moyen de combler le déficit de communication avec les institutions du niveau délibérément abandonné afin de ne pas souffrir d'une couverture lacunaire des domaines de compétences des administrations ou des instances élues. La décentralisation est un élément qui doit amener les initiateurs des conseils à être encore plus vigilants à la structuration des plates formes de participation des jeunes.

Dans la mise en place de conseils à différents niveaux territoriaux, il est possible que ces conseils n'aient pas tous la même forme, ne se réfèrent pas exactement au même modèle. Cette situation peut entraîner des difficultés dans la connexion des travaux des uns et des autres et rendre difficile le système de délégation d'un conseil dans l'autre. L'affichage clair des différences et l'analyse de cette contrainte par les intéressés ne peut qu'améliorer le fonctionnement de l'ensemble.

Les tableaux n°2, n° 3 et n°4 présentent les différentes productions politiques des conseils sur les questions de jeunesse, les types d'activités et des formes d'articulation au politique.

**Tableau n° 2 : Productions politiques des conseils sur les questions de jeunesse**

Visées explicites des conseils	Mode de participation			
	Individuel élu, coopté	Sur mandat d'organisation	Sur mandat conseil	Mixte, individuel, conseil
Animations socio-culturelles (individuel)				
Education citoyenneté (processus collectif)				
Gestion de projets				
Gestion de programmes ministériels				
Coordination				
Consultation des jeunes				
Construction politique des questions de jeunesse				
Prise de position collective technique et/ ou politique				

Le mode de participation peut concerner toutes les visées explicites. Le travail des conseils de jeunes permet aux autorités politiques d'opérer des réformes ou de formuler des politiques de jeunesse plus conformes aux besoins et des jeunes et du pays. Cette dimension de la question des plateformes nationales de concertation des jeunes semble occultée dans les pays africains où l'accent est plus mis sur la cogestion de programmes ayant trait à l'emploi, la santé, l'environnement, les loisirs et la culture etc.



**Tableau n°3 : Les types d'activités**

<b>Domaines d'activités</b>	<b>Types d'activités</b>					
	Information des jeunes	Formation des conseillers	Gestion des projets	Propositions au politique	Participation dans des commissions ad hoc	Coordination
Santé						
Emploi/ Formation						
Transport						
Logement						
Loisirs / Culture						
Education non formelle						
Droits de l'homme						
Education à la paix						
Développement						

Les types d'activités présentés dans le tableau sont ceux le plus fréquemment réalisés par les conseils de jeunes. Selon les pays et la nature des problèmes posés, la gestion des projets peut être une activité dominante. Dans les pays européens, les conseils jouent plus un rôle de production politique sur les questions de jeunesse.

**Tableau n° 4 : L'articulation aux structures politiques élues**

Niveaux organisationnels	Forme de l'articulation aux instances politiques	
	Formel	Non formel
<b>Local</b>	Instance de concertation régulière entre conseil municipal et conseil local de jeunes	Opportuniste. Certaines municipalités impliquent les jeunes dans des commissions de travail non statutaires.
<b>Départemental, régional, provincial</b>	Présence du conseil de jeunes dans le conseil régional économique et social (cas du Sénégal).	Le conseil départemental jeune n'a pas de correspondant à l'échelon départemental du fait de l'absence de structure décentralisée publique( cas Sénégal).
<b>National, fédéral</b>	Présence Conseil de jeunes dans Conseil Economique et Social (1représentant)	Les ministères techniques convient régulièrement les conseils de jeunes dans des travaux techniques ou pour la cogestion de programmes.

Les représentants des jeunes au niveau des structures politiques élues sont choisis au niveau des instances de décision des conseils pour la plupart du temps. L'articulation aux instances politiques est informelle. Toutefois, cette représentation ne concerne pas les instances issues d'élections politiques telles que l'assemblée nationale, les conseils ruraux, municipaux, régionaux où les membres reçoivent un mandat politique.

## **2.8. LA QUESTION DE L'ÂGE**

Sous cette rubrique il apparaît opportun de dire deux mots d'une question qui se pose inmanquablement dans tous les conseils : celle du bornage de la participation par un âge minimum requis et par un âge maximum au-delà duquel le jeune ne peut plus participer.

Comme tout dispositif public cette opération contribue à mettre en forme la catégorie « jeune », et l'on sera tenté d'y lire la période d'âge pendant laquelle « on reste jeune » dans tel ou tel pays. Sans revenir ici sur la question très discutée par les scientifiques de la pertinence d'une catégorie « jeunesse », il faut savoir que les conseils tendent à renforcer les risques de naturalisation des questions de société concernant les jeunes. Le conseil, sauf à prendre explicitement le contre-pied, est une institution qui pousse naturellement au « jeunisme ». Il s'agit donc d'être prudent sur ce plan et de considérer peut-être qu'il

n'y a pas meilleurs vigiles sur ce point que les jeunes eux-mêmes, qui, pour peu qu'on leur explique, sauront faire du conseil un des espaces de « désépécification », comme disent les sociologues des questions de jeunesse. Pour illustrer, le chômage des jeunes est avant tout une question à traiter sur le plan de la société globale, même s'il touche les jeunes de manière particulière. Les différents pays étudiés fixent l'âge des membres des Conseils entre 16 et 35 ans. Dans les pays européens, l'âge des jeunes est plus bas.

## **2.9. GESTION DE PROGRAMMES ISSUS DE POLITIQUES PUBLIQUES**

Certains modèles vont jusqu'à inclure dans la mission du conseil une implication directe dans la gestion de programmes issus de politiques publiques en direction des jeunes. Cette dimension, si elle est effectivement envisageable, construit d'emblée un cadre ambigu en ce que le conseil se voit à la fois investi d'une mission d'expertise sur les actions à mener, et d'une mission de réalisation. Il devient, d'une certaine manière juge et partie. Ou, plus exactement, les composantes actives du conseil risquent de référer leurs avis implicitement au « marché » que constitue le financement de ces programmes. Des luttes internes, des effets de lobbying peuvent se faire alors sentir dans le conseil. Il faudra alors être très prudent et essayer de limiter les risques engendrés par la confusion des genres : la participation des jeunes n'implique pas de facto l'instauration d'un système de cogestion, et encore moins de cogestion dans la même structure. Distinguer les espaces de construction des programmes et les espaces de gestion, c'est éviter que le conseil ne rentre en concurrence avec ses propres composantes.

## **2.10. LA CONCURRENCE AVEC LES INSTANCES ELUES**

Le conseil, quel que soit le modèle retenu, n'est pas un lieu de décision politique et n'a normalement pas à rentrer en concurrence, sous quelque forme que ce soit avec les prérogatives des instances élues du pays. C'est un lieu qui, au contraire, doit articuler son travail avec celui des instances décisionnaires en préparant des dossiers ou en donnant des avis informés sur des questions de société concernant les jeunes. Cette clarification des places et rôles respectifs de chacun doit être faite formellement et explicitée pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Notons au passage que presque tous les jeunes conseillers sont en âge de voter et plus généralement de participer à la vie politique du pays. C'est une autre manière faire avancer la démocratie. La présence au sein des conseils de jeunes élus dans des assemblées législatives, municipales ou communales pourrait influencer positivement sur la perception que les jeunes ont des instances élues.

## **2.11. L'ARTICULATION AU POLITIQUE**

Cette articulation au niveau politique du pays est une question si importante, qu'il nous a semblé nécessaire d'en faire un chapitre particulier.

Elle peut prendre des formes plus ou moins élaborées, formalisées. La présence de conseillers peut être prévue ou pas, dans des commissions de travail ad hoc, des réunions de services administratifs, des instances techniques et/ou politiques. De plus, la nature et la fréquence de ces liens entre les conseils et les instances dirigeantes peuvent varier en fonction des niveaux. Ils peuvent s'avérer plus faciles à établir et à entretenir au niveau local, mais sont sans doute plus importants au niveau national, niveau du plus grand champ de compétence.

Sur le plan politique, le rôle des conseils auprès des instances s'inscrit toujours dans une perspective d'aide à la décision plus ou moins formalisée et construite. Elle peut aller de la simple consultation à la construction politique des questions de jeunesse, s'appuyant sur la richesse des argumentations contradictoires, et permettant d'informer au mieux les décisionnaires.

Dans ce cas, le conseil est un espace caractérisé par une véritable expertise collective, issue du débat contradictoire des conseillers. C'est la démarche d'éducation populaire qui préside au travail du conseil. Chaque conseiller, avec son expérience sociale personnelle, mais aussi porteur des analyses, de la culture, de l'organisation dont il est issu, peut enrichir le débat. C'est le débat démocratique qui permet que s'exprime en toute sérénité des avis opposés, des manières différentes de voir la société. Chacun doit pouvoir faire valoir son point de vue. Tous les points de vue sont a priori respectables, pour peu que chacun accepte de les argumenter et de les confronter à d'autres dans un processus d'enrichissement qui peut faire évoluer les positions. Dans ce cadre, il peut être difficile d'imaginer des prises de position unanimes du conseil, sauf sur des questions simples se référant plus aux grands principes fondateurs qu'aux positionnements idéologiques variés des uns et des autres.

C'est la richesse du travail de déconstruction, et la lente élaboration d'un argumentaire prenant en compte des avis différents, qui fonde l'expertise du conseil. Chaque conseiller peut alors devenir un expert, porteur des travaux du conseil, apprécié par les élus politiques, les fonctionnaires s'intéressant aux questions de jeunesse, les responsables associatifs, etc.

## **2.12. PARTICIPATION DES JEUNESSES POLITIQUES ET SYNDICALES.**

Quant à la présence des jeunes des partis politiques au sein des conseils, elle n'est pas sans poser des problèmes. La gestion difficile de cette question a sans doute poussé certains pays à simplement interdire la présence des jeunes politiques au sein des conseils.

En fait, les jeunes politiques et syndicales peuvent trouver leur place dans des conseils dont les missions clairement définies concernent surtout ou essentiellement la construction politique des questions de jeunesse et à la condition expresse qu'ils acceptent de sortir des logiques partisans pour considérer l'intérêt général. Le fait d'être présent intuiti personae peut être facilitant, et le conseil doit alors être le lieu de régulation qui, éventuellement, sanctionne des attitudes contraires à l'esprit démocratique.

## **Chapitre III**

### **COMMENT METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME NATIONALE DE CONCERTATION DE LA JEUNESSE / CONSEIL DE JEUNESSE ?**

#### **3.1. ANALYSE STRATEGIQUE**

Dans tous les cas de figure, la création d'une plate forme de participation / conseil de la jeunesse doit pouvoir bénéficier d'un accord formel du gouvernement du pays, de son soutien matériel, humain et financier, et de son engagement à tenir compte, d'une manière ou d'une autre, des travaux du conseil.

La mise en place de plateformes / conseils de jeunesse n'est pas une nouvelle mode. Les raisons qui militent en sa faveur sont nombreuses et variées. Nous retiendrons ici deux raisons principales.

- La première raison a trait à la nécessité de rapprocher les logiques étatiques et celle des populations notamment les jeunes. Pendant que l'Etat opère de manière délégataire, les populations optent pour des dynamiques participatives. L'écart entre ces deux logiques est souvent source de conflits qu'une incompréhension mutuelle alimente dans plusieurs cas. Pendant longtemps, l'histoire des relations entre les jeunes et les pouvoirs publics a été dominée par des luttes pour l'autonomie de la jeunesse et des stratégies politiques de contrôle social. Il faut canaliser les jeunes pour prévenir ou stopper des risques contre l'ordre établi.

La méfiance réciproque des jeunes et des pouvoirs politiques s'est sédimentée à force de durer. Pourtant, ni le politique comme du reste la politique, ni la jeunesse, ne peuvent et doivent s'ignorer.

- Une deuxième raison s'attache à la valorisation souhaitée des capacités réelles de transformation sociale de la jeunesse pour la construction du progrès social. Le progrès social ne pourra pas se réaliser sans une mise à contribution de la formidable envie des jeunes de participer, par l'innovation, aux transformations qu'appelle la société moderne. La création des conditions d'une participation effective des jeunes à la construction politique des questions qui les concernent et partant à la construction nationale rentre dans ce cadre. L'ère des décisions prises sans les jeunes dans les domaines qui les concernent est révolue. Les jeunes, de plus en plus prennent conscience de la force sociale et politique qu'ils représentent et savent utiliser les leviers qui leur permettent de peser sur la conduite des affaires de la Cité. Ils exigent l'instauration d'une démocratie participative avec le respect des principes de la bonne gouvernance. Les administrations chargées des questions

de jeunesse doivent désormais compter avec l'aspiration des jeunes à plus de responsabilité. Ce qui du reste, bien compris, ouvre des possibilités d'opérer avec les jeunes, des ruptures positives indispensables pour construire une société moderne.

### **3.2. GUIDE METHODOLOGIQUE**

L'un des défis les plus importants concernant les questions de jeunesse est la mobilisation permanente et durable de celle-ci dans la vie de la nation.

Toutefois, la participation des jeunes ne peut pas se décréter. Elle repose plutôt sur des stratégies d'intéressement et de motivation qu'une bonne sensibilisation et des actions de formation assureraient. La mise en place de Conseils de jeunesse est une réponse organisationnelle à l'impératif de mobilisation des jeunes dans les processus économique et social.

#### **- Le Processus proposé :**

Etape 1 : identifier le besoin auprès des pouvoirs publics et des jeunes. La création d'espaces de concertation sur la question, sous une forme ou une autre est indispensable. Cette étape doit concerner les jeunes individuellement (leaders informels), les organisations de jeunesse, les instances élues et le gouvernement. Les discussions peuvent porter sur l'opportunité de créer un conseil, les objectifs visés ainsi que les modalités de mise en place du conseil de jeunesse.

Etape 2 : organiser des concertations sectorielles décentralisées regroupant les jeunes et les organisations de jeunesse en vue de recueillir leur point de vue spécifique.

Etape 3 : consulter les autorités publiques à travers des rencontres regroupant les représentants de l'Etat et des institutions de la république.

Etape 4 : formulation d'une première maquette de plateforme de participation et organiser la critique des intéressés.

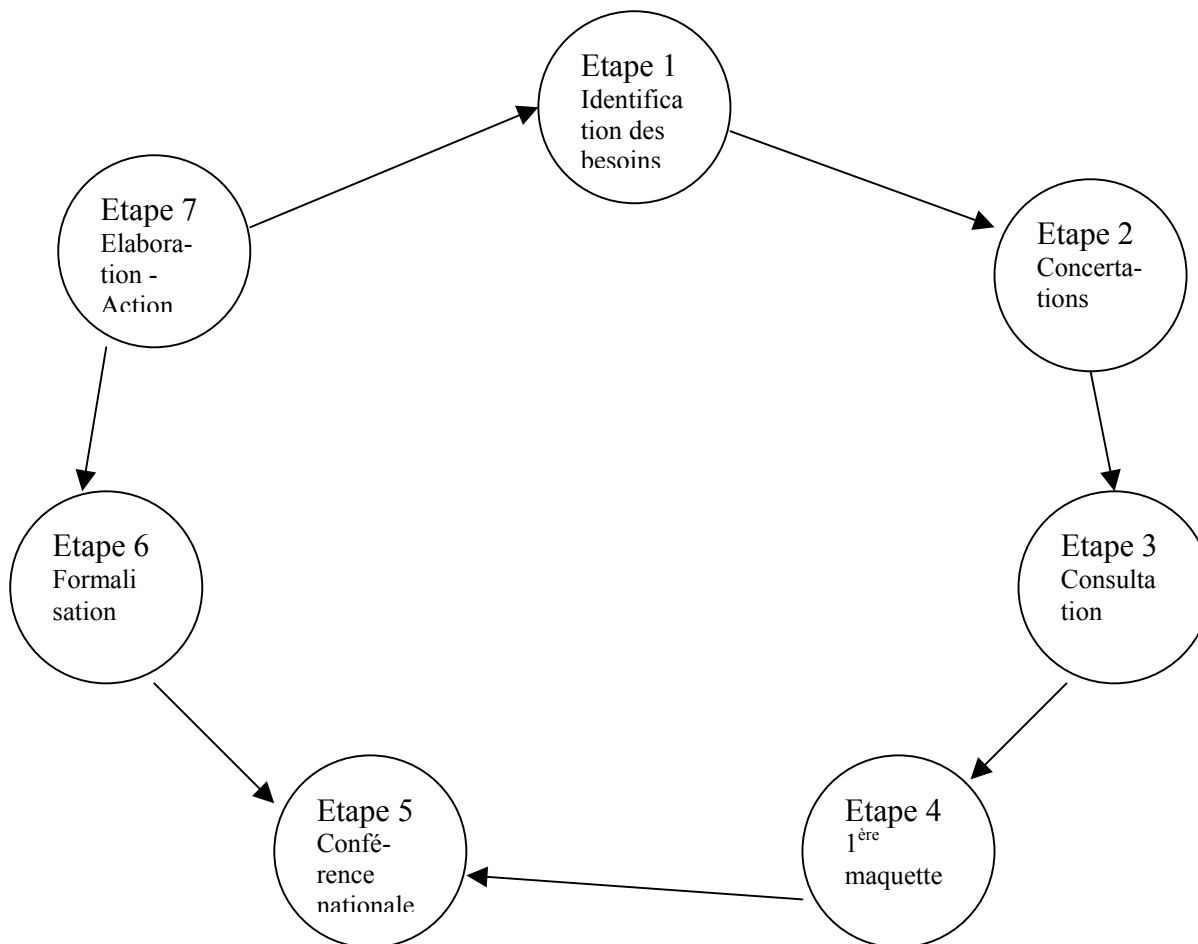
Etape 5 : Convocation d'une conférence nationale pour des propositions sur les objectifs, la composition, l'organigramme, le fonctionnement. Les documents élaborés doivent être partagés le plus largement possible pour prévenir des résistances éventuelles de la part des jeunes. La forme organisationnelle n'a de sens que par rapport aux objectifs et aux réalités du terrain ; elle doit toutefois reposer sur des principes clairs et rester le moins bureaucratique possible. Il peut arriver que la convocation de la conférence nationale soit précédée de mini conférences régionales ou locales. Quand le conseil dispose de démembrements ou épouse une forme pyramidale, le choix de partir du sommet vers la base ou l'inverse doit faire l'objet d'une réflexion approfondie.

C'est la forme organisationnelle qui définit les étapes finales du processus.

Etape 6 : la mise en place des organes du conseil doit, pour plus de crédibilité ou par respect à la réglementation, faire l'objet d'une formalisation par décret, arrêté ou une loi selon le pays.

Etape 7 : Elaboration du programme d'action. Les statuts définissent les procédures et instances d'élaboration et d'adoption des programmes. Les objectifs du conseil et les besoins à satisfaire sont des variables importantes de mesure des résultats et permettent de réactualiser et d'adapter les activités.

Ces étapes sont les composantes d'un cycle fermé.





### **3.3. L'ACCOMPAGNEMENT DU PROCESSUS**

*- Dans le pays même :*

Faire en sorte qu'un conseil de la jeunesse fonctionne positivement et durablement suppose que le processus soit accompagné.

Bien entendu, on pensera tout de suite à la nécessité d'avoir un budget garanti pour le fonctionnement du conseil, incluant la prise en charge des frais de déplacement, l'organisation des réunions plénières et des commissions, les frais de reprographie et de communication, la promotion des actions du conseil, mais aussi, parfois, la couverture d'actions spécifiques menées par le conseil lui-même. Ce budget peut inclure des frais de personnels, s'il a été décidé de la nécessité d'installer une équipe permanente chargée du suivi des travaux du conseil et du fonctionnement général. Il peut s'agir alors de fonctionnaires, de jeunes choisis parmi les conseillers ou d'une formule mixte associant des fonctionnaires du ministère de tutelle et des jeunes conseillers.

Mais l'accompagnement du processus par le ministère de tutelle ou plus généralement par le gouvernement doit aller jusqu'à vérifier en permanence que les conditions sont réunies pour que le conseil fonctionne bien. L'état doit assumer cette relation d'aide sans démagogie et en sachant que les jeunes tiennent plus que tout à leur autonomie et leur liberté de pensée et d'expression. L'état, comme les jeunes eux-mêmes et les organisations représentées au sein du conseil, auront pour souci permanent la pérennisation du processus. Sur ce plan, l'inscription du conseil dans un cadre légal est bien entendu une première garantie, la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens peut en être une autre. Le portage médiatique du conseil et de ses travaux contribue à installer cette initiative dans le paysage institutionnel du pays.

*- Rôle de la CONFESJES*

Quant à elle, la Confesjes, de par sa position supranationale, peut jouer un rôle très intéressant de soutien, de supervision, de « mutualisation » de « bonnes pratiques », de mémoire, voire, à terme, d'observatoire.

La supervision (terme utilisé dans le travail social) consiste à créer un espace de mise en commun des expériences, d'analyse et de conseil. Une petite équipe, capable de se mettre à distance des conflits potentiels, des problèmes et de leurs implications, pourra jouer un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des responsables, à la fois dans la phase d'installation du processus et dans son évaluation permanente.

Cet espace doit permettre aux responsables des conseils de relever et de mutualiser des initiatives positives et d'imaginer leur éventuelle « répliquabilité » ou « transférabilité ». Ces « bonnes pratiques », pour reprendre un terme très utilisé aujourd'hui dans la communauté européenne, peuvent être capitalisées, mises en fiches techniques et proposées à d'autres, accompagnées de recommandations pour éviter les effets pervers de transpositions brutales. Un volet formation pourrait d'ailleurs enrichir cette démarche.

Peu à peu la Confesjes pourrait aussi jouer un rôle d'« observatoire », lieu de synthèse des expériences nationales, de mémoire, et institution commanditaire d'études profitables à l'ensemble.

## **CONCLUSION**

Les développements précédents présentent des informations sur les pays concernés par l'étude. Il donne un aperçu sur la diversité très riche des expériences de conseils de jeunesse dont l'analyse, tout au long du chapitre deux, a fondé dans un chapitre trois des propositions pour renforcement et/ou la mise en place de conseils de jeunesse dans les pays francophones. Toutefois, et il convient de bien nous entendre, un tel travail ne peut manquer de limites. D'où la nécessité de le renforcer d'une manière ou d'une autre par un approfondissement de la problématique posée et un élargissement des sources d'information et des matières qui y sont abordées.

Néanmoins, nous pensons qu'il constitue une étape importante dans la recherche des voies et moyens pour une plus grande participation des jeunes à la construction de la démocratie et du développement. Première du genre, ce qui est tout à l'honneur de la CONFESJES, il contribue à matérialiser la volonté nouvelle de l'organisation de dépasser le terrain de l'empirisme pour créer des cadres d'analyse pertinents qui permettent d'avoir une connaissance réelle et scientifique de la problématique jeunesse dans le champ des sciences sociales et d'élaborer les stratégies concertées indispensables à la valorisation du formidable potentiel de contribution des jeunes.

**BIBLIOGRAPHIE :**

- Belgique, Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Mali, Québec, Sénégal, Tchad, Tunisie, Contributions à l'étude sur les plateformes de concertation de la jeunesse / conseils des jeunes, 2000 ;
- DIOP, Moussé Dior, Etude sur le Conseil national de la jeunesse du Sénégal, déc. 2000 ;
- Nations Unies. Programme d'action mondiale pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Assemblée générale, 13 mars 1996. Ref. A/res/50/81 ;
- Rapport du rapporteur. Conférence Panafricaine sur la jeunesse et le développement. 18-22 mars 1996, à Addis Abéba, Ethiopie ;
- Bulletin d'information Jeunesse (Youth Unit / United Nations), vol. 1 et 2 / 1998, n° 95 et 96.
- Recommandations finales des jeunes présents au VIIIème sommet de la Francophonie, Moncton, Nouveau Brunswick, Canada.



## ANNEXES

### **Annexe 1 : Types d'organisations de jeunesse participant aux conseils de jeune :**

1- Organisations internationales de jeunesse :

- Scouts et guides (catholiques, musulmans, laïques)
- Eclaireurs et Eclaireuses
- Jeunesse Etudiante catholique
- Jeunesses Ouvrière Chrétienne
- Jeunesse Agricole Catholique
- Croix Rouge jeunesse
- Fédération des associations et clubs UNESCO
- Union Chrétienne des jeunes gens (YMCA)
- Organisation des jeunesses panafricaines OJP)
- Mouvement démocratique de la jeunesse (MDJ)

2- Organisations locales

Il s'agit des organisations nées de l'expérience locale et disposant d'un statut de droit local.

3- Organisations syndicales et politiques : fédérations, unions

4- Organisations estudiantines

5- Coordinations de cellules locales (municipale, provinciale, départementale, régionale).

## **Annexe 2 : Glossaire**

Ce glossaire de termes relatifs au champ sémantique des conseils à une vocation pratique plus que théorique. Il permettra au lecteur de vérifier le sens de termes utilisés dans le texte mais aussi, plus généralement par les acteurs de ce secteur. Certains termes ne sont pas aujourd'hui complètement stabilisés et peuvent avoir des acceptions différentes, voire assez opposables. Nous avons voulu, dans ce cas préciser le sens que nous lui donnons là, en espérant que la réflexion théorique qui a présidé à notre choix le rendra moins arbitraire. Dans cette démarche pragmatique, le texte qui suit chacun des termes, plus qu'une définition canonique est constituée d'un ensemble d'informations qui permettra au lecteur de mieux comprendre des enjeux, des orientations stratégiques, des choix, des contraintes contextuelles, etc...

Ce glossaire est présenté comme un outil perfectible, évolutif, mais, aussi imparfait qu'il soit, il nous a paru constituer une aide concrète à la mise en place de ces plates-formes de participation des jeunes toutefois appréciable.

### **Conseil :**

Terme, relativement imprécis, qui caractérise divers modèles de plates formes de concertation, de coordination, de gestion de programmes, d'animation et d'éducation à la citoyenneté, dans un but d'amélioration du fonctionnement démocratique d'un pays.

### **Charte :**

Document de référence élaboré par les jeunes et constituant le cadre philosophique, idéologique, des travaux du conseil. La charte réfère explicitement le fonctionnement du conseil et sa production à des grands principes humanistes et démocratiques.

### **Personne ressource :**

Expert mis à la disposition des conseillers et pouvant les aider techniquement à travailler des questions dont ils se sont saisis. Les personnes ressources peuvent être des fonctionnaires de différents ministères, des sociologues, des techniciens, des responsables de la société civile... Certaines personnes ressources peuvent avoir un rôle de soutien plus global à l'animation des débats.

### **Débat :**

Forme privilégiée de travail des conseils. Le débat démocratique permet l'exploration contradictoire d'une question à partir de l'expérience des individus qui est alors mobilisée pour construire un savoir collectif utile à la société.

**Cogestion :**

La cogestion est une forme de partage des responsabilités, dans la conduite des programmes de jeunesse, entre l'Etat et le secteur associatif. La cogestion suppose la mise en place d'organisations mixtes (associations / ministère(s) ). Certains pays ont des conseils de jeunes et, par ailleurs des conseils de cogestion (cas de la France), d'autres ont dévolu au conseil ce rôle de cogestion (cas du Sénégal).

**Organisation de jeunesse :**

Les organisations et mouvements de jeunesse sont les formes les plus classiques et anciennes de l'encadrement de la jeunesse. Elles peuvent être, parfois, fédérées, coordonnées, rassemblées, dans des instances formelles qui deviennent des plates formes de participations des jeunes. Dans tous les modèles de conseils connus, ces organisations ont leur place. Elles peuvent toutefois parfois voir dans le conseil (en fonction des missions qui lui sont dévolues) une instance qui concurrence leurs activités. La régulation des relations entre l'Etat, les conseils et ces organisations peuvent alors s'avérer difficile.

**Organisation politique :**

Partis politiques, association visant la conquête du pouvoir politique, concourant à la lutte pour la direction des affaires publiques.

**Citoyen :**

Etre citoyen, c'est d'abord être informé de ses droits, ainsi que du rôle et des missions des institutions qui nous gouvernent. Être citoyen, c'est aussi participer à la vie collective de la Cité grâce à des échanges de réflexions, des actions et des projets. Être citoyen c'est faire son pays, sans laisser faire les élus, les dirigeants, les directeurs, les patrons, ...et en agissant au quotidien. La citoyenneté est notre bien : elle donne à notre vie sociale son sens individuel et collectif.

**Liberté d'opinion / liberté d'expression :**

Par principes, chacun pense ce qu'il veut et chacun peut communiquer librement ce qu'il pense. L'accès à l'information est libre. L'état laïque garantit la liberté religieuse. Pour que ces principes puissent être appliqués, les citoyens et les institutions sont tenus de respecter la tolérance. Cela signifie que nul n'a le droit de diffamer une personne ou un groupe, ni d'appeler au crime, à la violence ou encore à la discrimination.



**Participation :**

La participation est un concept flou, à distinguer de la citoyenneté. Elle peut être lue en termes d'offre (de l'état) et de demande (des jeunes) dans le registre du politique, compris comme « gestion de la chose publique ». C'est probablement le constat de l'inadéquation de l'offre instituée de l'état d'avec les pratiques juvéniles qui légitime les démarches nouvelles de participation des jeunes.

**Ministère de la jeunesse :**

Structure du gouvernement ayant en charge les questions de jeunesse. Le ministère de la jeunesse apparaît naturellement comme la tutelle légitime des conseils et l'interface logique avec le gouvernement. Des fonctionnaires de ce ministère peuvent être affectés au fonctionnement du conseil.

**Confejes :**

Organisation gouvernementale regroupant les ministres de jeunesse et des sports des pays ayant en partage le Français. Organisation supranationale pouvant jouer le rôle de coordination, de formation, de mutualisation, voire, à terme d'observatoire.

**Association locale :**

Parce qu'elle combine une forme d'engagement civique qui a fait ses preuves et un caractère de proximité favorable à l'inscription d'un plus grand nombre de jeunes, l'association locale est une entité particulièrement intéressante dans un processus d'amélioration de la vie démocratique. Ce niveau doit être encouragé comme la base réelle de la légitimité des conseils qui pourraient avoir à souffrir des effets pervers d'une organisation trop pyramidale.

**Démembrement :**

Terme utilisé dans certains pays pour désigner la déclinaison territoriale de certaines organisations nationales ou internationales. Il s'agit de la déconcentration des prérogatives de ces organisations.

**Démocratie participative :**

La démocratie suppose que tous les citoyens sont égaux en droits et ont en particulier celui de participer au pouvoir souverain. Il peut se définir par la liberté des élections (chacun est électeur et éligible), la garantie du respect des libertés publiques fondamentales ( expression, réunion, opinion), la limitation du pouvoir central face aux libertés individuelles. Le problème fondamental de la démocratie est de concevoir comment le peuple peut exercer son pouvoir politique sur toutes les questions concernant la gestion de la Cité. La déclinaison des questions politiques, sociales, économiques et culturelles au niveau des communautés et des individus (plan local, communautaire) quand elle assure

une implication volontaire et libérée de toute tutelle populations sur toutes ces questions, correspondre à l'idée de démocratie participative.

**Education populaire :**

L'Education populaire peut être défini comme un processus éducatif mais aussi comme un processus d'accès au politique, comme « le travail de la culture<sup>8</sup> dans la transformation sociale ». Il est alors un travail collectif des représentations que chacun se fait de la société, un travail culturel à visée de transformation sociale. L'éducation populaire (et donc les conseils) doit permettre à chacun de partir de son expérience sociale personnelle pour participer à la construction d'un savoir collectif utile à la société. C'est un vrai processus d'approfondissement de la démocratie politique, culturelle, économique, associant tous les acteurs de la société civile qui le désirent.

**Délégation de service public :**

L'état peut parfois considérer que des associations de jeunesse, voire des conseils, assurent, à travers leurs actions, une partie du service public. La reconnaissance de cette réalité peut aller jusqu'à formaliser, de manière contractuelle, une mission de service public à laquelle est alors attachée la notion de délégation de l'état.

**Contrôle social :**

Même si cet aspect, difficile à assumer publiquement, n'apparaît pas dans les visées dévolues au conseil par l'état, il est clair que cette dimension est souvent plus ou moins présente. Quel gouvernement ne serait pas tenté d'essayer d'anticiper sur les mouvements sociaux, d'éviter des manifestations jugées alors inutiles ? Le caractère plus ou moins acceptable de cette visée réside dans les formes et le dosage que peut prendre ce contrôle social, entre tentative d'anticiper le dialogue social et manipulation d'une catégorie de la population, ici la jeunesse.

**Conférence nationale :**

C'est souvent le terme utilisé pour désigner la réunion plénière régulière du conseil, mais ce terme peut aussi s'appliquer à des réunions plus exceptionnelles du conseil national et des conseils des autres niveaux.

**Equipe permanente :**

Très vite la charge de travail liée au fonctionnement du conseil devient importante. Se pose alors la question d'installer une équipe permanente pour assurer le suivi du conseil. Suivant les pays, elle est composée soit de jeunes, soit de fonctionnaires, voire d'équipes mixtes.

---

<sup>8</sup> Par culture, nous entendons l'ensemble des analyses de la société qu'une personne ou qu'un groupe produit à partir de son expérience du social.

**Représentativité :**

Nulle part les conseillers sont élus par l'ensemble des jeunes du pays. En ce sens ils ne représentent pas les jeunes du pays. C'est dans le croisement de critères dans la composition du conseil que réside la clé de la représentativité. Ces critères de sélection prennent en compte des variables de sexe, d'âge, d'origine géographique, d'appartenance sociale, etc. Les jeunes conseillers ne sont alors pas représentants (au sens de la démocratie délégataire) de leurs jeunes pairs, mais ils peuvent prétendre être représentatifs de tout ou partie de la jeunesse de leur pays.

**Politique :**

Le terme est ambigu, voire piégé, souvent réduit aux partis politiques et à leur action. La défiance de nombreux citoyens à l'égard des partis politiques a rendu le terme tabou. Nous distinguons quant à nous la politique (politicienne) du politique, fait de participer e toute responsabilité à la gestion des affaires publiques au quotidien. C'est toute la noblesse de cette implication citoyenne que nous tentons de mettre en avant.

### **Annexe 3 : Documents illustratifs de la démarche**

- Exemple de statuts
- Exemple d'arrêté

Le Secrétariat Général adresse ses remerciements aux pays et experts ayant contribué à la réalisation de ce document :

- Les ministères chargés de la Jeunesse (qui ont communiqué les expériences nationales).
- Mr MANGA André-Marie (Directeur des Programmes Jeunesse/Conféjes),
- Mme KOUAME Aminata (Directrice Adjointe des Programmes Jeunesse / Conféjes),
- Mr DIOP, Moussé Dior (Juriste, Directeur des Etudes au Service Civil National/MJ Sénégal),
- Mr SECK Mbacké (Travailleur social, ex-président du CNJ/Sénégal),
- Mr DOUARD Olivier (sociologue, chargé de recherche, INJEP/France).